

Compte rendu de la séance du 25 janvier 2018

Délibérations :

CREATION DE POSTE AVANCEMENT GRADE

DELIBERATION SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'avancement de grade au poste d'adjoint d'animation principal 2ième classe, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Maire propose à l'assemblée :

La suppression des emplois d'adjoints territoriaux d'animations à temps non complet, et

La création de trois emplois d'adjoint d'animation principal 2ième classe à temps non complet à compter du 1 janvier 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Vu le tableau des emplois,

DECIDE :- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE (S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	A n c i e n effectif	N o u v e l effectif	D u r é e hebdomadaire
ANIMATION	A d j o i n t	C	2	2	16 h 00
	A n i m a t i o n p r i n c i p a l 2ième classe		1	1	12 h 00

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

DEMANDE SUBVENTION ABRI PUBLIC

Construction d'un abri public et toilettes place des Tilleuls à Peyrus

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment pouvant abriter des intempéries les personnes se trouvant place des Tilleuls. La place des Tilleuls est une place centrale du village de Peyrus où se trouve un des deux arrêts de car du village.

Actuellement, les places de parking des voitures assurent un emplacement idéal pour les personnes voulant covoiturer en plus du stationnement des riverains. Prochainement dans le cadre de cet aménagement, des appuis vélos seront installés.

Cet abri communal contribue au bon fonctionnement de l'intermodalité du village dans le cadre des transports en commun, du covoiturage et des vélos.

Ce nouveau bâtiment sera équipé de toilettes publics accessible aux personnes à mobilité réduite. Il sera relié aux réseaux existants et fonctionnera pendant les douze mois de l'année, ce qui n'est pas le cas des toilettes actuelles.

Cette nouvelle construction sera faite, en remplacement de l'abri existant, vétuste et dont le mobilier n'est pas adapté au cadre environnementale. L'ancien abri sera démoli ainsi que les anciennes toilettes, qui actuellement ne fonctionnent pas pendant les mois d'hiver.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE : à l'unanimité :

- De lancer un marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) d'une estimation financière de l'opération d'un montant de 61 800 € TTC pour la Construction d'un abri public et toilettes place des Tilleuls à Peyrus.
- De solliciter la participation maximale de l'Etat pour la réalisation de cette opération.

DEMANDE SUBVENTION ABRIS PUBLICS

Construction d'un abri public et toilettes place des Tilleuls à Peyrus

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment pouvant abriter des intempéries les personnes se trouvant place des Tilleuls. La place des Tilleuls est une place centrale du village de Peyrus où se trouve un des deux arrêts de car du village.

Actuellement, les places de parking des voitures assurent un emplacement idéal pour les personnes voulant covoiturer en plus du stationnement des riverains. Prochainement dans le cadre de cet aménagement, des appuis vélos seront installés.

Cet abri communal contribue au bon fonctionnement de l'intermodalité du village dans le cadre des transports en commun, du covoiturage et des vélos.

Ce nouveau bâtiment sera équipé de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il sera relié aux réseaux existants et fonctionnera pendant les douze mois de l'année, ce qui n'est pas le cas des toilettes actuelles.

Cette nouvelle construction sera faite, en remplacement de l'abri existant, vétuste et dont le mobilier n'est pas adapté au cadre environnemental. L'ancien abri sera démoli ainsi que les anciennes toilettes, qui actuellement ne fonctionnent pas pendant les mois d'hiver.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE :

- De lancer un marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) d'une estimation financière de l'opération d'un montant de 61 800 € TTC pour la Construction d'un abri public et toilettes place des Tilleuls à Peyrus.
- De solliciter la participation maximale de la communauté d'agglomération pour la réalisation de cette opération.

Questions diverses :

* **Travaux** : demande de financement
Route de chateaudouble
Entrée du village
Logement communal

* **Projet d'un nouveau Columbarium** .

Le Columbarium actuel ne contenant plus que trois espaces disponibles, il convient d'envisager l'extension. Des devis seront sollicités auprès des entreprises de Pompes Funèbres.

* **Assemblée générale des Vieux Pistons de la Raye**

Elle se tiendra à la salle des fêtes le vendredi 2 février.

* **Élaboration du PLU** :

Une réunion publique aura lieu le 28 février à 18 h 30 à la salle des fêtes

* **Arrêté du Préfet pour battue aux sangliers**

En raison d'une recrudescence exceptionnelle et des dégâts causés, le préfet a arrêté des battues supplémentaires sur l'autorité du Lieutenant de Louveterie.

* **Travaux** :

La Parenthèse sera fermée pour travaux du 12 au 15 février

* **Déménagement de la poste**

Elle aura lieu fin février, dès lors que les travaux à la parenthèse seront terminés, que le mobilier sera installé, et que la migration informatique aura eu lieu.

* **PCS Plan Communal de Sauvegarde :**

Il a pour but, lors d'une situation de crise, de mettre en sécurité la population et les biens, avec les moyens de la Commune (formation de 2 élus et d'1 agent)

* **PPRI Plan Particulier Risques Inondations :**

Une enquête publique aura lieu du 26 février au 3 avril

* **Activités à venir :**

atelier découverte "Scrapbooking", galette spectacle, atelier "gym mémoire"

* **Animation culturelle :**

La commune est inscrite à la manifestation du "Chemin des Peintres" qui est programmée les 6 et 7 Octobre 2018

Prochain conseil le 1 mars à 20 h

Séance levée à 22 h 25